

(fenêtres sur . cours)



IUFM

édito

S'engager dans la carrière d'enseignant, c'est forcément enthousiasmant ! Si vous avez choisi cette voie, c'est que vous avez foi en l'avenir.

Cette année de formation ne sera sans doute pas de tout repos : vous serez très rapidement confrontés à la dure réalité de la classe, il vous faudra articuler au mieux théorie et pratique, vous placer simultanément dans la posture du formé et de l'enseignant... De stimulants défis à relever.

Cette année, encore, l'éducation nationale ne sera pas épargnée : création insuffisante de postes au budget, non remplacement de milliers départs à la retraite, manque de moyens pour la réussite de tous nos élèves... Et les prévisions pour l'avenir ne sont pas meilleures avec la suppression de centaines de postes au concours de professeur des écoles. Une année chargée, donc, lors de laquelle le SNUipp sera à vos côtés dans tous les moments importants et chaque fois qu'il sera nécessaire, tant il est vrai qu'il est urgent d'agir...

La défense de cette espèce
est capitale...



**Pour nous,
celle de la diversité,
de l'égalité et de la
réussite des élèves
l'est aussi.**



SNU
ipp
Fédération Syndicale Unitaire

Il est urgent d'agir !

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
www.snuipp.fr

Concours PE 2008 : s'inscrire !

Inscription sur internet du jeudi 13 septembre 2007, à partir de 12 heures, au mardi 23 octobre 2007. Ensuite il vous faudra confirmer votre inscription, toujours sur internet, entre le mardi 30 octobre 2007, à partir de 12 heures, au mardi 13 novembre 2007, avant 17 heures. Les heures indiquées sont toujours les heures de Paris. Vous devez vous conformer strictement à ces délais. A défaut, votre candidature sera refusée. Pour vous inscrire et confirmer votre inscription, vous devez vous connecter durant les périodes indiquées ci-dessus à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac1>

Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours de chacune de ces deux périodes pour s'inscrire et ensuite confirmer.

Attention !

Si vous n'arrivez pas à vous connecter

- Pour l'inscription : vous pouvez obtenir un dossier imprimé de candidature sur demande écrite selon le

modèle disponible à l'adresse suivante :

<http://media.education.gouv.fr/file/90/6/5906.pdf>

Les demandes devront être adressées obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé de l'inscription au plus tard le **mercredi 24 octobre 2007** avant minuit, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers devront être renvoyés par voie postale et en recommandé simple au plus tard le **mercredi 14 novembre 2007** avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Pour la confirmation d'inscription : vous pouvez confirmer votre inscription par écrit (selon le modèle figurant à l'adresse internet ci-dessus). Vous devez adresser cette confirmation, sur laquelle vous reporterez le numéro d'inscription qui vous a été attribué lors de l'inscription, obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé de l'inscription au plus tard le **mercredi 14 novembre 2007** avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Sommaire

Septembre 2007

Actu p 2

Dossier :

Savoir tout enseigner ? p 4

Infos services p 6

Dans le vif du métier p 7

RESF p 8

Fenêtres sur Cours IUFM est une publication du SNUipp
Secteur IUFM
128, Bd Blanqui
75013 Paris
01 44 08 69 30
www.snuipp.fr
Maquette Naja
Rédaction:
Anne Dumas
Aline Becker
Alexis Pomerat
Jérôme Falicon
Emmanuel Trigo

Le SNUipp

Créé en 1992, le SNUipp a l'ambition de représenter toute la profession. Syndicat majoritaire des enseignants du premier degré depuis 1996, il fait partie de la FSU (Fédération syndicale unitaire) première fédération syndicale dans la fonction publique qui regroupe des syndicats de l'éducation, de la recherche et de la culture.

La force du SNUipp, c'est celle de la profession : débattre et agir pour l'école et le métier. Avec la profession, le SNUipp élabore et porte les propositions pour défendre le service public d'éducation et ses personnels. C'est nécessaire pour que l'école réussisse encore mieux à faire reculer les inégalités... Tous les 3 ans, lors des élections professionnelles, l'ensemble de la profession élit ses représentants : près de 50 % des collègues ont choisi nous faire confiance en décembre dernier. Le SNUipp, ce sont tous les enseignants qui adhèrent au SNUipp et qui le font vivre. Toute l'année, leurs représentants, les élus du SNUipp, seront présents à vos côtés dans vos écoles, à l'IUFM, ou à la section départementale : n'hésitez pas à les rencontrer, à les interroger, à leur donner vos points de vue sur la formation et sur l'école..

Rapport du Haut Conseil de l'Éducation

Les premiers éléments du rapport du HCE sur l'école noircissent le tableau de la situation. Le rapport pointe plusieurs constats déjà connus : l'insuffisance de la formation initiale et continue, l'incomplète mise en place des cycles, l'inefficacité des redoublements précoces (encouragés par la loi Fillon depuis août 2005), le rôle déterminant de l'école maternelle, considérée comme simple variable d'ajustement au moment des cartes scolaires, alors que l'avenir des enfants se joue en partie dès l'école maternelle...
Pour le SNUipp il est urgent d'agir.

Dates du concours

Mardi 29 avril 2008 épreuve de français

Mercredi 30 avril 2008 épreuve (14 h30-17 h30)

La date de l'épreuve écrite en langue régionale pour les concours spéciaux est fixée par chaque recteur des académies concernées.

Université d'automne

Le SNUipp organise sa septième université d'automne du 26 au 28 octobre à La Londe-les-Maures dans le Var. Pendant 3 jours, les participants viennent échanger des idées, confronter leurs réflexions avec une cinquantaine de chercheurs... Vous avez le droit d'y participer : pour en savoir plus et connaître le programme, contacter le SNUipp, mais faites vite : le nombre de places est limité !

Service minimum

Le gouvernement, sous couvert d'instaurer un « service minimum dans les transports terrestres » entend mettre en place un dispositif visant à empêcher les salariés d'user librement du droit de grève.

François Fillon a explicitement confirmé une possible extension à l'ensemble du service public et notamment à l'Éducation Nationale.

Le gouvernement entend-t-il, sous couvert de débattre d'un « service minimum », viser les secteurs des services publics qui ont été aux avants-postes des mouvements sociaux de 1995 et 2003 ou plus récemment de l'an dernier contre le CPE ?...

Suppression de postes dans l'éducation nationale

Suppression de postes dans l'éducation nationale
Les écoles primaires accueilleront 21.000 élèves supplémentaires en septembre 2007 et 37.200 élèves supplémentaires en septembre 2008 (source du MEN).

Comment comprendre dans ce cadre la volonté gouvernementale de supprimer des milliers de postes dans l'Éducation Nationale ? Comment croire à la volonté ministérielle en matière de soutien et d'aide aux enfants en difficulté, de ZEP, de réduction des inégalités ?

Le développement de la scolarisation en maternelle, l'intégration des élèves en situation de handicap, une véritable politique d'aide et de soutien nécessitent une toute autre politique budgétaire.

Nouveaux programmes

Publiés au BO hors série n°5 du 12 avril 2007, les nouveaux programmes entrent en application à la rentrée 2007. La précipitation et l'absence de concertation ont abouti à la rédaction d'un texte dénoncé par l'ensemble de la communauté éducative. Les nouvelles formulations privilégient l'action du maître plutôt que celle de l'élève, le systématique plutôt que la recherche.

Le cycle 1 n'est pas concerné. Au cycle 2, les quantifications horaires sont désormais imposées : 2h30 de lecture - écriture, 15 mn de calcul mental, 20 mn d'étude de la langue... Au niveau de l'apprentissage de la lecture, l'accent est mis sur le déchiffrement, et l'insistance marquée sur la grammaire et le vocabulaire déséquilibre le texte. En mathématiques, même si la soustraction posée n'est plus exigible au titre du socle commun, elle l'est toujours si elle est en ligne... et « les techniques opératoires de l'addition et de la soustraction doivent être acquises à la fin du cycle 2 ». La technique opératoire de la multiplication par de petits nombres doit être connue, mais la compétence exigible est « calculer, en posant une multiplication, des produits par 2 ou par 5 ». De plus, « la division de deux nombres entiers simples peut être introduite... ». Le ministère a refusé toute modification de cette formulation...

Au cycle 3, disparition de l'observation réfléchie de la langue, remplacée par « étude de la langue (grammaire) ». Celle-ci bénéficie d'une heure supplémentaire, au détriment de la littérature. L'horaire quotidien du lire - écrire est de 2h, les 15 mn de calcul mental sont toujours

là. La grammaire, qui occupe une place centrale, commence par l'apprentissage des règles. En vocabulaire, on trouve quelques expressions choisies, comme « leçon de mots », « ce qui est saisi au vol ne se fixe que rarement dans l'esprit... », « avoir compris et retenu... un vocabulaire appris systématiquement ». Un livret de compétence, en cours d'élaboration, sera transmis dans les écoles. Il validera les compétences du socle commun.

Parus au bulletin officiel du 30 août 2007, les protocoles nationaux d'évaluation diagnostique à l'école (CE1 et CM2) sont présentés dans la circulaire de rentrée comme outils pour faciliter la mise en œuvre des aides aux élèves qui risquent de ne pas atteindre les objectifs définis par le socle commun et doivent donc bénéficier d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Mais le bilan du protocole utilisé en 2006 pour la fin du cycle 2 met en évidence un manque de clarté de l'objectif assigné à ces outils.

Pour le SNUipp, « une concertation sur les dispositifs d'évaluation doit s'engager avec les professionnels ».

Elections IUFM

Vous allez bientôt devoir élire vos représentants dans les instances de l'IUFM. Le rôle de celles-ci est loin d'être négligeable. Il est donc important que chacun d'entre vous s'exprime à cette occasion.

Qui vote ?

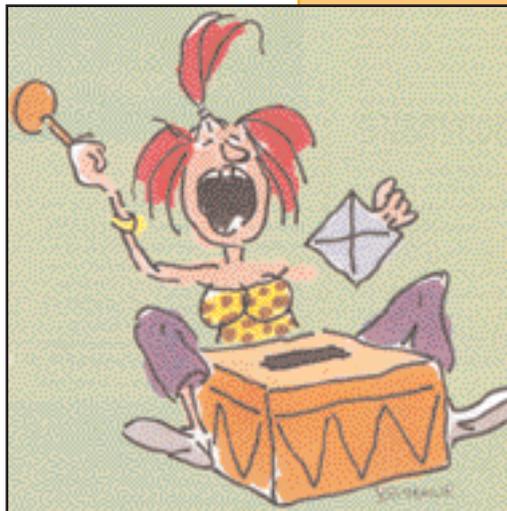
Tous les étudiants et stagiaires de l'IUFM.

Comment ?

Les modalités de vote diffèrent d'un IUFM à l'autre : par correspondance (attention à la date limite) et/ou un vote direct à l'IUFM.

La FSU présente des listes communes dans chaque académie : SNUipp (premier degré), SNES (second degré), SNEP (éducation physique) et SNUEP (enseignement professionnel).

Se porter candidat et voter pour les listes de la FSU, c'est se donner les moyens d'avoir des élu(e)s efficaces partageant vos préoccupations et s'appuyant sur un vrai lien avec la profession.



Réforme des universités

Le 25 juillet, les députés ont adopté la loi sur l'autonomie des universités. Les parlementaires ont adopté quelques amendements qui limitent les aspects négatifs de cette loi. Les personnalités extérieures ne participent plus à l'élection du Président, désormais élu par les seuls membres du conseil d'administration. La qualité du Président de l'université a été précisée, il est désormais établi légalement que le président doit être un enseignant chercheur. De même, les parlementaires ont élargi l'obligation de définir un plafond maximal de contractuels.

Mais ces quelques avancées sont très insuffisantes et des inquiétudes fortes demeurent quant aux statuts des personnels, à la démocratie et à l'égalité entre établissements. Par ailleurs, l'accès aux études supérieures

serait limité : désengagement financier de l'état sur les filières ne permettant pas de déboucher directement sur un emploi déterminé et subordonnées à la contribution financière des familles. De plus, on ne peut que regretter que ce débat parlementaire n'ait pas été l'occasion pour le gouvernement de s'engager à mettre en place une loi de programmation budgétaire pluriannuelle ainsi qu'un plan pluriannuel de recrutements. Seul un engagement d'ampleur en moyens financiers et humains permettra d'éviter un désengagement politique et financier de l'Etat et la mise en place d'un enseignement supérieur à plusieurs vitesses.

Cahier des charges de la formation

Le nouveau cahier des charges qui définit la formation des enseignants du 1er et du 2nd degré entre en application à cette rentrée. Pour les PE2, il entérine le principe et le volume du stage filé. Les enseignements, quant à eux, sont réduits à 400 heures, dont 120 consacrées à la maîtrise de la langue (avec 50 heures pour la lecture). 50 heures de formation seront dispensées en première ou deuxième année après la titularisation. Les connaissances, capacités et attitudes à atteindre sont répertoriées dans un référentiel de compétences qui pilote toute la formation. Une

circulaire définit précisément les compétences exigibles et leur validation (nous en parlerons dans un prochain numéro). En laissant les IUFM libres des modalités de mise en œuvre de la formation, le ministère ne garantit pas l'égalité de la formation sur tout le territoire. Le mémoire, par exemple, pourra disparaître dans certains IUFM et être maintenu dans d'autres.

Pour le SNUipp, c'est une occasion manquée de voir s'améliorer la formation initiale. Si le texte affirme des grands principes intéressants, rien ne garantit la qualité de celle-ci.

Savoir tout enseigner ?

Enfin le temps de la rentrée et de la classe. Mais aussi celui des premières interrogations... Depuis un an, les stagiaires en formation entrent de plein pied dans le métier en ayant la responsabilité d'une classe une journée par semaine dans le cadre du stage filé. Lorsque l'on débute le métier d'enseignant, c'est d'abord la gestion de la classe qui préoccupe. Diverses questions se bousculent : vais-je savoir gérer un groupe classe ? Comment dois-je m'y prendre face à certains comportements d'élèves perturbateurs ? Quelle attitude dois-je adopter face aux parents d'élèves ?... Mais très vite, des préoccupations sur l'acte même d'enseigner font surface. Au moment où l'on prépare la classe, on se demande si l'on est capable de tout enseigner. Dès lors une question sous-jacente se pose : peut-on enseigner sans savoir ?

Le questionnement autour de « savoir tout enseigner » n'est pas nouveau. Déjà en 1822, Joseph Jacotot, alors professeur à l'école centrale de Dijon, expliquait dans son ouvrage « L'enseignement universel » qu'il est possible d'enseigner ce que l'on ignore, si on émancipe l'élève, c'est-à-dire qu'on le contraint à user de sa propre intelligence et à actualiser ses capacités. Delphine, enseignante dans la Drôme depuis 8 ans, essaye de faire en sorte qu'au quotidien chaque élève apprenne par lui-même. Mais pour cela, nous dit-elle, « il faut provoquer cette volonté d'apprendre pour susciter ce désir chez l'élève ». Ne pas tout maîtriser n'est pas de l'incompétence. La tâche de l'enseignant est en effet complexe. Elle doit permettre aux élèves de s'approprier des connaissances, de construire des compétences et des savoir-faire, tout en développant des savoir-être, qui leur permettront de s'épanouir dans la vie culturelle, sociale et professionnelle. Pour accomplir cette tâche, il ne suffit pas de maîtriser des savoirs disciplinaires ou d'appliquer « la bonne méthode ». Le métier d'enseignant est avant tout basé sur la capacité de problématiser, de concevoir et d'innover pour permettre à chaque élève de se construire un rapport au savoir et au vivre ensemble.

Chacun, au quotidien, dans sa classe, construit, élabore des pratiques différentes pour permettre à tous les élèves d'apprendre. C'est souvent à ce niveau que se trouve la difficulté du métier. L'isolement de l'enseignant, seul dans sa classe tout au long de l'année, peut-il lui permettre de se distancier et d'analyser sa pratique pour la faire évoluer ? Mais pourtant ne serait-ce pas cette attitude réflexive et cette possibilité de confronter les pratiques qui permettrait de faire avancer la démocratisation de l'école et de répondre aux exigences pour la société de demain ?



3 questions à

Patrick Pelloux

conseiller pédagogique dans les Hauts-de-Seine



De la théorie à la pratique

Face à la polyvalence, à quelles difficultés se heurtent les collègues débutants que vous rencontrez ?

Lorsque je rend visite aux jeunes collègues, ils me font très souvent part de leurs inquiétudes par rapport aux attentes que leur pose l'institution concernant la préparation de la classe. Les programmations annuelles et progressions à préparer dans chaque matière sont une énorme charge de travail, lorsque l'on débute. Concernant la polyvalence, elle-même, je constate généralement que les jeunes collègues mettent plus l'accent sur le français et les mathématiques au détriment d'autres disciplines telles que les arts visuelles ou la musique. Mais c'est davantage la peur de prendre

trop de temps sur le reste qu'une réelle difficulté à enseigner qui les conduit à privilégier certains champs disciplinaires.

Comment la formation peut-elle prendre en compte ces difficultés ?

Tout d'abord, la formation actuelle est beaucoup trop courte. Une formation initiale plus longue permettrait d'approfondir les champs disciplinaires parfois délaissés, de façon à lever les appréhensions des jeunes collègues. Durant la première année d'exercice, il faudrait envisager une véritable alternance avec un temps de formation à l'IUFM plus important. Actuellement, le stage T1 (2 semaines dans les Hauts-de-Seine) n'est pas satisfaisant. Les collègues sont essentiellement centrés sur leurs difficultés et attendent des recettes pour s'en sortir. Ensuite, les contenus de formation

Caroline T1 dans le Rhône

« Lorsque l'on voit toutes les disciplines à enseigner à l'école, on se demande si on y arrivera. Surtout dans celles où l'on est pas forcément très à l'aise. Alors comme pour beaucoup de choses tu t'adaptes et tu cherches des solutions. Les collègues, si on a la chance de bien tomber et de communiquer avec eux, sont les premiers à pouvoir t'aider. Et puis, toi tu pourras bien leur renvoyer l'ascenseur ».



Christophe T2 dans le Nord

« L'an dernier, pour mon stage filé j'ai eu de la chance. J'ai pu choisir les matières que j'allais enseigner. Mais j'ai tout de même passé beaucoup de temps à faire mes préparations. Pour les autres stages en responsabilité je me suis rendue compte de l'ampleur de la tâche : c'est tous les jours et toutes les disciplines. Alors j'ai fait comme les hamsters : tout ce que j'ai pu trouver pour m'aider je l'ai stocké ».

devrait également développer certains aspects comme la transversalité ou l'analyse de pratique. Hélas, le nouveau plan de formation ne va pas dans ce sens, mais prévoit au contraire une restriction de la formation sur les fondamentaux.

Quelle évolution des pratiques peut-être envisagée?

Pour que les pratiques changent, je pense qu'il faut sortir du schéma « un enseignant pour une classe pendant un an ». Avoir des occasions de travailler à plusieurs dans une classe, échanger avec d'autres collègues sur ses pratiques sont autant de moyens pour améliorer considérablement la qualité de l'enseignement. Notre système éducatif doit évoluer afin que les points forts de chacun puisse être mis au profit de tous les élèves.

Se former et travailler en équipe

A l'école primaire, tous les champs disciplinaires ont légitimement leur place. Pour Olivier, Professeur des Écoles dans les Landes, ceux-ci participent à la représentation du monde réel, de sa compréhension et leur appropriation permet un développement harmonieux de la personnalité de chacun de ses élèves. Mais il reconnaît que sa formation ne lui permet pas de maîtriser toute la richesse et la complexité des savoirs. « Comme dans beaucoup de métier, l'enseignant a besoin d'une formation tout au long de sa carrière pour s'adapter aux évolutions de la société mais aussi pour approfondir ses propres connaissances et réfléchir sur sa pratique. Mais chaque année les possibilités de participer à ces formations se réduisent » ajoute-t-il.

Le gouvernement a choisi, à travers la loi d'orientation de 2005, d'effectuer un recentrage sur les fondamentaux « lire-écrire-compter », alors même que de nombreuses expertises montrent la nécessité d'une ouverture plus large à de nombreux domaines tels que les

TICE, les arts ou les sciences humaines pour répondre aux attentes de formation, toujours plus forte, de la société.

Pour Florence, enseignante en Martinique, le développement du travail en équipe est indispensable pour que l'école puisse offrir à tous un niveau de savoir exigeant. « Dans mon école, nous pratiquons des échanges de services et travaillons en complémentarité entre collègues. Cela nous permet d'assurer une meilleure continuité pédagogique et d'avoir une meilleure prise en charge de la diversité et du suivi des élèves ». Son enthousiasme se heurte pourtant à certaines limites, notamment celle de l'organisation actuelle de l'école qui ne permet pas de réelle concertation. Par ailleurs, dans certaines écoles, les collègues doivent apprendre à travailler avec des intervenants extérieurs. Partager sa classe, tout en gardant la responsabilité pédagogique ne s'improvise pas, mais nécessite une formation et du temps de concertation.

Point de vue
du SNUipp



La polyvalence du maître, véritable fondement du métier, doit s'articuler aujourd'hui à la polyvalence de l'équipe, pour faire face aux nouvelles obligations de l'école : langues vivantes, B2i... Dans cette logique, le SNUipp revendique plus de maîtres que de classe pour donner un nouveau souffle au travail d'équipe et permettre des interventions diverses suivant les besoins : travail en groupe, intervention de plusieurs enseignants devant un groupe classe, soutien, animation BCD...

Pour assurer le bon fonctionnement des équipes, il faut dégager davantage du temps de concertation et aller au-delà des 36 heures annuelles prévues par la loi de 1989. Cette conception du métier qui place l'élaboration individuelle et collective au centre du travail des enseignants n'est pas compatible avec la généralisation des commandes, des outils imposés et des évaluations pléthoriques qu'impose l'institution.

Avancement, salaires

L'avancement des PE consiste en une progression selon une grille comportant 11 échelons de classe normale et 7 échelons de hors classe (accessibles à partir du 7ème échelon de classe normale). A chaque échelon correspond une valeur indiciaire qui permet de calculer notre salaire à partir de la valeur du point d'indice. La progression est automatique jusqu'au 4ème échelon (exemple pour un 1er échelon au 01/09/2007 : 2ème échelon au 01/12/2007, 3ème échelon au 01/09/2008, 4ème échelon au 01/09/2009). Ensuite la progression d'échelon se

fait selon 3 rythmes, grand choix, choix et ancienneté, avec des différences allant de 6 mois à 2 ans et demi. Cette progression est fonction de l'ancienneté et de la note administrative et repose sur un barème départemental (consulter le SNUipp départemental pour connaître ce barème). Le SNUipp revendique un avancement de carrière identique pour toutes et tous, au rythme le plus rapide.

Validation des services auxiliaires

Si, avant d'être recruté(e), vous avez effectué des services dans l'une des trois fonctions publiques, vous pouvez les faire valider sous certaines conditions.

Cette validation a pour but de faire prendre en compte pour l'ouverture du droit à pension et le calcul du montant de la retraite de fonctionnaire, des services accomplis avant sa titularisation en qualité d'agent non titulaire (auxiliaire, contractuel, MI-SE, GRETA, services à l'étranger dans le cadre de la coopération etc..). La validation est facultative et il faut expressément en

faire la demande dans les 2 années qui suivent la titularisation; elle doit porter sur la totalité des services accomplis en tant que non-titulaire, même si à priori ces services ne paraissent pas validables.

Il faudra alors verser un complément de cotisation au titre de la pension. Vous disposez d'un an pour accepter ou refuser la notification de validation faite par l'administration suite à votre demande.

Par ailleurs, certains de ces services peuvent donner lieu à reclassement d'échelon.



Le Kisaitou est un document de référence, désormais incontournable. Tous les textes, toutes les réglementations concernant l'école primaire et ses personnels. Accompagné de sa version cd-rom. Disponible auprès du SNUipp. Egalement en ligne sur www.snuipp.fr

D'autres infos sur www.snuipp.fr

Brèves

Garde d'enfants malades

L'autorisation d'absence pour garde d'enfant malade est de droit, à hauteur de 11 demi-journées par année civile sur présentation d'un certificat médical. Cette durée peut être doublée pour les personnes assumant seul(e) la garde de l'enfant, ou dont le conjoint ne bénéficie pas de ce type de droit.

Recrutement et congé de maternité

Conformément au principe général du droit du travail, on peut partir en congé de maternité, avec traitement, dès son entrée à l'IUFM. De même pour un recrutement sur liste complémentaire : en cas de congé de maternité, on garde le bénéfice du recrutement. Pour toute question, adressez-vous au SNUipp de votre département.



Changer de département

Il existe, pour les titulaires, une procédure nationale et informatisée de permutations sur la base d'un barème. Les stagiaires ne peuvent en bénéficier.

Cependant, en fin de PE2, à titre dérogatoire, vous pouvez demander à bénéficier d'une autre procédure, dite « inéat / exéat ». Il s'agit d'une demande de sortie du département dans lequel vous avez été recruté(e) (un exéat) et d'une demande d'entrée dans le département que vous souhaitez intégrer (un inéat). Elles doivent être adressées à l'Inspecteur d'Académie par la voie hiérarchique, c'est à dire le directeur de l'IUFM pour les PE2. Le changement de département ne peut être effectif que si les deux demandes sont acceptées.

Ces démarches s'effectuent le plus souvent en début d'année civile et sont examinées en fin d'année scolaire par les Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD) dans lesquelles siègent les délégué-e-s du SNUipp.

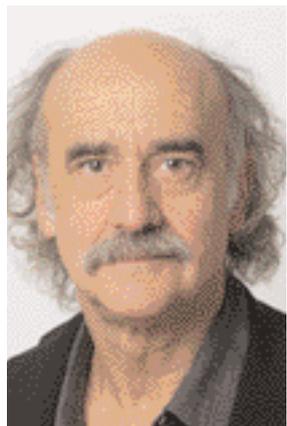
Pour constituer votre dossier et pour être informé de son suivi, n'hésitez pas à contacter le SNUipp de votre département.

NB : Ne pas confondre mutations et transfert de scolarité. Les stagiaires en transfert de scolarité pour leur année de PE2 devront réintégrer pour leur titularisation le département dans lequel ils ont été initialement recrutés.

Absence, congé de maternité

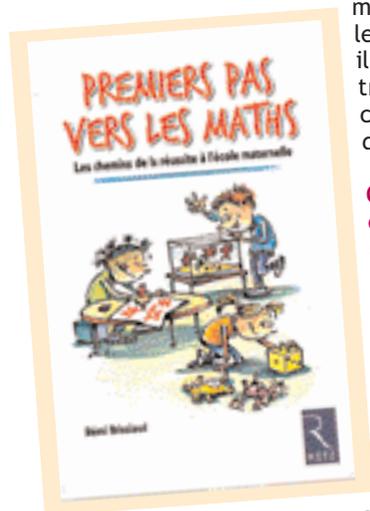
En cas d'absence, prévenir immédiatement l'IUFM ou, pendant les stages, l'école. Ensuite faire parvenir une demande de congé avec une pièce justificative (certificat médical par exemple). Le congé de maladie est accordé de droit, de même qu'un congé de maternité (16 semaines), de paternité, pour des événements familiaux graves... En tant que stagiaire, si vos absences cumulées atteignent 36 jours dans l'année, quel qu'en soit le motif, ou si l'absence n'a pas permis d'effectuer le stage en responsabilité, une prolongation de scolarité est proposée. Elle est fonction de la durée du congé, et peut se faire dans une classe ou à l'IUFM.

N.B. : La validation et la titularisation ne pourront intervenir qu'à l'issue de cette prolongation, avec effet rétroactif dans le cas d'un congé de maternité.



Rémi BRISSIAUD

Maître de conférence de Psychologie Cognitive à l'Université de Cergy-Pontoise – IUFM de Versailles
Il est l'auteur de nombreux ouvrages, notamment de « Premiers pas vers les maths »



Le « bon » geste professionnel

Vous venez de publier un livre sur les maths à la maternelle. Que faut-il avoir en tête quand on commence à enseigner en cycle 1 ?

J'aurais tout d'abord envie d'insister sur l'importance de la Petite section. Même si, en matière d'apprentissage le passé ne prétermine jamais le futur, il y a des premières rencontres avec le savoir qu'il vaut mieux réussir et la première rencontre avec les nombres est de celles-là.

Pour l'enfant de PS, s'approprier le système des premiers nombres, c'est construire la signification de mots qui sont nouveaux pour lui : les mots « deux » et « trois », notamment. Or, contrairement à ce que croit le sens commun, un enfant de cet âge comprend mieux la signification du mot « trois » si l'adulte lui explique que « trois jetons, c'est : un, un et encore un » tout en les montrant avec le doigt plutôt que si l'adulte les compte 1 à 1 jusqu'à trois ! On connaît l'adage chinois : « Quand le sage montre la lune, l'imbécile regarde le doigt ». Lorsqu'un adulte compte 3 jetons en les pointant successivement avec le doigt : « un, deux, trois », l'enfant, qui n'est pas un imbécile, regarde ce que montre le doigt au moment où le mot « trois » est prononcé et il voit... un jeton et un seul : « le trois ». Comment pourrait-il comprendre que le mot « trois » désigne la totalité des jetons ?

Quels sont les écueils à éviter, obstacles que l'on rencontre, erreur à ne pas commettre ?

Il faut avant tout se méfier de ce que les adultes considèrent comme évident parce qu'ils pensent que « ça se voit » ou que « ça s'entend ». C'est vrai dans le domaine des apprentissages numériques concernant les toutes petites collections. En effet, l'adulte a l'impression de « voir » les nombres 2 et 3 au sens où, pour dire qu'il y a 3 objets dans une collection, il n'a pas besoin de focaliser son attention successivement sur chacun d'eux : il dit « trois » immédiatement, dans un seul « geste perceptif ». Mais les recherches ont montré que pour « voir » le nombre 3, il faut d'abord le « concevoir ». L'enseignant qui pense que le nombre 3 se voit, est désarmé face à la difficulté de certains élèves

à concevoir ce nombre.

C'est également vrai dans le domaine de l'apprentissage de la lecture. Ainsi le « B - A, BA » est faussement simple, parce que les consonnes comme « B » (les occlusives) ne correspondent pas à des sons. On remarquera d'ailleurs que celui qui tente de les faire « sonner » rajoute une brève voyelle derrière le « B » pour qu'on l'entende, il dit : « Be - A, BA ». Les consonnes occlusives ne sonnent pas, elles ne font que « co-sonner » avec la voyelle qui les suit. L'enseignant qui n'a pas conscience que l'apprenti lecteur n'entend pas le langage oral comme lui, est souvent désarmé face à la difficulté de certains élèves.

Formateur à l'IUFM, vous connaissez bien la formation initiale. Comment profiter de son année de formation ?

Pour en profiter pleinement, peut-être le professeur d'école stagiaire doit-il commencer par ne pas se faire d'illusions : une année de formation professionnelle, ce sera très insuffisant ! Lorsque l'année scolaire avance, certains PE2 s'angoissent du fait qu'ils sont loin de s'être approprié les gestes professionnels nécessaires pour faire la classe quel que soit le niveau. Quand la formation professionnelle durait... 3 ans (dans les années 80), on arrivait tout juste à rassurer les stagiaires quant à leur aptitude à assurer la rentrée suivante. C'est devenu impossible aujourd'hui et il ne faudrait pas que cela détourne les apprentis professeurs de certaines problématiques théoriques : quelle doit-être la place du comptage dans la pédagogie du nombre à l'école ? Et celle du « B - A, BA » dans la pédagogie de l'écrit ? Les réponses à ces questions ont beaucoup varié dans l'histoire des pratiques scolaires en France et ce n'est pas un hasard : il s'agit de questions dont la psychologie des apprentissages nous apprend qu'elles sont complexes (se méfier des réponses simplistes !). Mais les pédagogues progressent en remaniant sans cesse les réponses provisoires qu'ils apportent à ces questions. C'est aussi ce qui fait qu'ils vivent le métier qui est le leur comme une aventure intellectuelle passionnante. Ce serait dommage, sous prétexte que l'année d'IUFM « on a la tête dans le guidon », de ne pas consacrer du temps à ces problématiques.

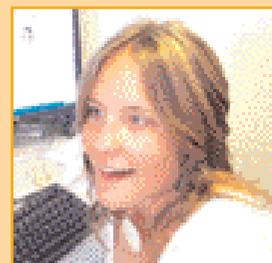
Dans le vif du métier...

Nathalie

Enseignante dans une classe de CE2 en ZEP et responsable syndicale pour le SNUipp du Val d'Oise.

C'est une rentrée particulière pour Nathalie qui après 3 ans a enfin obtenu un poste à titre définitif en ZEP à Argenteuil. En effet, cette année Nathalie bénéficie d'une demie décharge syndicale au SNUipp pour suivre les questions de l'IUFM et partage pour la première fois sa classe de CE2 avec un jeune collègue. « J'avais envie de militer et de m'investir dans le syndicat et les questions autour de l'IUFM et du début de carrière me paraissent le plus proche de ma jeune

expérience dans le métier ». Nathalie assure donc des permanences sur l'IUFM de Cergy, deux jours par semaine. « J'ai une petite



appréhension car le panel des questions des stagiaires est énorme », mais Nathalie sait qu'elle peut compter sur le soutien des militants plus expérimentés de la section départementale. Elle espère pouvoir « faire bouger les choses à l'IUFM » et puis « rencontrer des adultes et réfléchir sur le métier et la formation, c'est très motivant... ».

Mais, pour elle, qui depuis ses débuts d'enseignante a toujours eu une classe entière, partager celle-ci ne s'est pas fait sans inquiétudes. « J'ai rencontré mon collègue en juin et on a l'air d'être sur la même longueur d'onde ». Ils ont donc préparé la rentrée ensemble et se sont répartis les différentes matières. « Il fera l'EPS, ce n'est pas trop mon truc, et avec sa formation STAPS il pourra m'apprendre pleins de choses. Et puis, il est musicien... ». Ils se sont donc organisés pour travailler ensemble, « surtout par mail » et ont même, le 4 septembre au matin, assuré la rentrée à deux...

Education sans frontières

Depuis l'année dernière, le nombre d'expulsions de familles étrangères en situation irrégulière est en forte augmentation. Ce fut le cas encore récemment de la famille Muliki, réfugiés kosovars dont un enfant était scolarisé à Orléans. Des drames humains se nouent, comme cet été à Amiens où un jeune russe a été grièvement blessé après une chute du 4ème étage de son immeuble lors d'une tentative d'interpellation de ses parents. Ces événements illustrent une politique d'immigration marquée par la volonté de faire « du chiffre » : au mépris des aspects humains que revêt chacune des situations, Brice Hortefeux a confirmé l'intensification des procédures dans le but de réaliser l'objectif annoncé par le président de la République de « 25000 reconduites à la frontière par an ».

A cette rentrée, d'autres élèves seront à leur tour menacés d'expulsion. Ainsi, de nombreuses équipes enseignantes seront à nouveau confrontées à ces situations difficiles. C'est une des raisons qui a conduit à la création, en 2004, du Réseau Education Sans Frontières (RESF) qui se bat pour le droit à l'éducation des enfants et des jeunes majeurs scolarisés. RESF regroupe notamment des associations, des syndicats (dont le SNUipp avec la FSU), des enseignants et des parents d'élèves. La solidarité a permis aux parents et aux enseignants de s'organiser au niveau de

chaque école, la mobilisation a permis d'empêcher de nombreuses expulsions. La scolarisation est un droit, et tous les enfants doivent pouvoir en bénéficier. Pour ses actions d'aide et de soutien aux familles, le RESF recevra le prix de la commission européenne.

Le SNUipp, dans le cadre du RESF, continuera d'intervenir pour que le droit à l'Education pour tous soit respecté. Pour toute situation ou simple question, n'hésitez pas à contacter les SNUipp ou aller sur le site de RESF : www.educationsansfrontiere.org.

